

1923 Jages 1 à 48
 1924 49 à 148
 1925 149 à 233
 1926 234 à 282
 1927 283 à 326
 1928 327 à 392.
 1929 393 à 400

Séance du 27 Janvier 1929

Séance ultérieure.

du 30 Janvier 1929

1984/21/25/3

(ancienne cote = 1984/21/41)

1

1923

Sciences du Mardi 27 Janvier
 à 9 heures (Clinique médicale)
 sous la présidence de M.
 Christian Jager.

1. Monsieur Dr Christian tire au
 sort pour la leçon d'opercule
 qui aura lieu le jeudi 1er
 Mars à 10 h. à la Clinique
 Chirurgicale la question suivante:
 Sémiologie des troubles du
 sympathique.

2. M. le D. Loup fait la leçon
 d'opercule sur l'Botrochisme en
 Clinique. Son utilité ~~est~~ ^{en} la
 Hépatite et en diagnostic.

à l'unanimité cette leçon
 est jugée suffisante pour l'obten-
 tion du titre de Privat Doct.

3. M. le D. Loup fait l'exposé
 de quelques uns de ses travaux.

Séance levée à 11 h.
 Le Secrétaire
Dr Jager

Séance du Jeudi 1^{er} Mars
à 10 h. à la Clinique
médicale sous la présidence
de M^r Christian Joly

1. M^r le D^r Regard tire au
sort pour la leçon d'épreuve
qui aura lieu le Samedi
3 Mars à 10 h 30 à la
Maternité la question suivante:

La tuberculose traumatique
ou les accidents du travail.

2. A 10 h 30 M^r le D^r Cristin
fait sa leçon d'épreuve sur
la dermatologie des troubles
du sympathique.

Ad 1^{re} manœuvre cette leçon
est jugée suffisante pour
l'obtention du titre de privat-
docteur.

3. A 11 h 30. M^r le D^r Cristin
fait l'exposé de quelques
uns des ses travaux.

M^r le D^r Cristin obtient
à l'unanimité le titre
de Privat-Docteur.

Séance tenue à midi
à la Maternité
à Berjeux

Séance du Samedi 3 Mars
à la Maternité à 10 h 30
sous la présidence de M^r
Christian Joly

1. A 10 h 30 M^r le D^r Regard
fait sa leçon d'épreuve
sur la tuberculose trauma-
tique ou les accidents du
travail.

A la suite d'une réclamation
le D^r Regard lit la leçon
qui est contraire au
Règlement. ~~Il~~ est
décidé que nous nous
proposons d'en faire au
Lundi 5 Mars à 9 h 1/2 à la
Clinique chirurgicale le D^r
Regard fera une leçon orale
sur le même sujet.

Séance tenue à midi
à la Maternité
à Berjeux

Séance du Lundi 5 mars 1923
à 9 1/2 h. à la Clinique
chirurgicale sous la présidence
de M. Christiani Jorgensen.

M. le Dr. Regard fait un
rapport oral, comme convenu,
de sa leçon des 3 liars.
Cet exposé est jugé
suffisant pour l'obtention
du titre de Privat-Docent.

et il b. M. le Dr. Regard
fait l'exposé de quelques
uns de ses travaux à la
suite de quoi il obtient à
l'unanimité le titre de
Privat-Docent.

La séance est levée
à 12 h 15
Le secrétaire
Dr Jorgensen

Séance du Lundi 30 avril 1923 à 5 1/2 h.
à l'Université sous la présidence
de M. Christiani Jorgensen.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes.
- 2.-Lettre du Département de Justice et Police
concernant le magnétisme.
- 3.-Rapports sur le prix Bizot et le prix de
la Faculté.
- 4.-Demande de privat-docent de M. le Dr Betchow.
- 5.-Lettre de M. le professeur Mayor.
- 6.-Lettre de M. le professeur Veyrassat concer-
nant les Policliniques.
- 7.-Lettre de M. le professeur Beuttner au
sujet du Congrès de gynécologie et d'obs-
tétrique à Genève.
- 8.-Propositions individuelles.

M. p. MM. Christiani, Humbert, Vey-
rassat, Mayor, Wisk, Regard,
Askaniasy, Biquat, Nejerand,
Rock, Stern, Batelli, Long, Beuttner,
Gauthier et Dr Jorgensen.

Le R. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

1. M. Bernard Borck de Flüh, Affaires courantes.
M. Schabel a eu à l'examen
figural 3 notes inférieures à 4. 31

ne peut pas. Il nous demande de reconnaître cet examen comme examen cantonal puisque les ^{branches} ~~branches~~ et les Professeurs sont les mêmes. Et les notes qu'il a eues à son examen il serait admis pour le propédeutique cantonal.

À l'unanimité cette demande est rejetée.

Mme Marie Florin du canton des Grisons fait partie des Suisses rapatriés de Russie. Elle a 6 semestres et demande la gratuité des cours. Sa famille est arrivée ruinée et il y a encore ~~des~~ 3 petits enfants en bas âge. Accordez.

Séjour d'examen.

M. Mupand a écrit au Doyen qu'il ~~avait~~ que quelques étudiants en médecine s'étaient plaints d'avoir eu entre un mois de plus à Genève parce que la dernière session de printemps des examens quelques professeurs étaient déjà partis en vacances.

M. Crisiani fait observer qu'en réalité les sessions doivent avoir lieu au

commencement du semestre et que ce n'est que pour être agréable aux étudiants que nous les commençons déjà à la fin du semestre.

M. Veyrassat relève le fait que les étudiants ont pris l'habitude de fixer eux-mêmes la date des leurs examens. Il fait réagir la cour.

M. Baethen propose que nous fassions passer les examens dès que nous recevons la liste des candidats.

Sur la proposition de M. Veyrassat on décide de fixer un délai à partir duquel les étudiants ne peuvent plus se présenter.

M. Crisiani fait part du nombre des étudiants possible d'immatriculations pour ce semestre qui est supérieur à celui de l'année précédente. De plus il n'y a pas cet exclusivisme pour les premiers semestres dont il a été parlé.

Le Doyen est nommé délégué Cantonal de la part de Pastor

aux fils de l'estuaire de
la mort de Pasteur qui
commenceront le 24 mai
à Paris, pour se continuer
à Strasbourg.

Examen du
mémoire de
le Canton.

Le Dip. de Justice et de
Police nous demande notre
avis sur une requête
demandant d'examiner ds. le
Canton la proposition de
M. Maguier. De même que
la loi de l'hygiène, l'association
des médecins et la Soc. de
médecine, la Faculté donne
un avis favorable à
cette demande.

Rapports sur
le prix Bizot et
le prix de la
Faculté de Médecine

2. M. Roch lit son rapport
sur le prix de la Faculté
de Médecine dont les
conclusions sont adoptées
à l'unanimité. Le prix
sera donc donné à Monsieur
Georges de Masson.

Sur la proposition de
M. Battelli et M. Juvard
on propose d'augmenter
à l'avenir le salaire
du prix de 300 à 500 fr.
à cause des frais d'impression.

Cette augmentation ne peut
malheureusement pas se
faire rétroactivement pour
cette année.

À propos du prix Bizot
M. Künner lit une lettre
de laquelle il résulte que le
travail présenté comporte 109
observations appartenant à
la Clinique chirurgicale de
Genève dont 97 ont passé
par le service du Prof. Künner.

Il fait observer 1° que le
travail n'est pas anonyme,
puisque l'auteur a publié
un travail signé de son nom
dans l'Annuaire dans la Gazette (1922. n° 74)
des Hôpitaux dans lequel
figurent les principaux
tableaux de chiffres qu'il
présente à son travail pour
le prix Bizot.

2° qu'il n'est pas
négligé puisque M. Koppert,
à l'un de son chef, a présenté
à la Soc. de Chirurgie de
Paris un travail sur les
résultats immédiats et éloignés
du traitement chirurgical de
l'ulcère de la petite courbure

et s'y réfère de la Gazette
des Hôpitaux et que 37 de
observations présentées de
le travail pour le puis
Biot ont déjà été commu-
niquées à la Soc. de Chimie
de Paris par M. Kérouart
qui en fait état de son
article de la Gazette des
Hôpitaux.

M. Kérouart conclut de
ce fait que ce travail ne
répond pas aux exigences
du puis Biot.

M. Askanazy tient à
faire remarquer deux
points :

1° que des observations de
ce travail ont déjà été
publiées. Évidemment si la
chose est juste la question
est liquidée sans autre.

2° qu'une permission
accordée par M. Kérouart
a été retirée. C'est sur
ce dernier point qu'il
veut attirer l'attention
de la Société, car il s'agit
là d'une question académi-
que très importante. Il ne
voit pas que nous ayons le

droit de retirer ainsi pour
des motifs personnels une
autorisation que nous avons
donnée de faire un travail.
Personnellement M. Askanazy
ne le ferait jamais.

M. Veyrasset est d'avis
qu'un chef de service peut
toujours retirer sa direction
à des travaux qu'il a fait
commencer par un de ses
élèves. Il ne peut concevoir
des chefs de service continuant
leur direction sans s'opposer
à des efforts indigènes.
On peut dire à ce sujet :
« Continuer le travail, si nous
voulons, mais pas de nous
servir ».

Si il y a encore en plus
les deux points soulevés
par M. Kérouart que le
travail n'est pas terminé
et qu'il n'est pas urgent.

M. Roch rappelle que
l'œuvre terminée le travail
avait été renvoyé à son
auteur pour compléter les
études radiologiques et
qu'en principe il avait
été accepté par la Société.

Toutefois une partie de
l'argumentation de Mr.
Kummer est très forte. C'est
celle qui porte sur le fait
que le travail ne est pas
incifié, et qui est contraire
aux dispositions du prin-
cipal.

Il est évident que si
une partie de ce travail
a déjà été publiée, on
ne pourrait accuser le
prin-

Mr. Meysberg et Kummer
ajoutent encore quelques
nots et sur la proposition
de Mr. Baubner la question
de l'argument et celle
de l'incifit sont renvoyées
à la Commission qui
rapportera d. la
prochaine séance. La question
du retrait d' autorisation
sera entièrement laissée
de côté.

Demande de Mr.
Bachow.

4. Mr. Bachow demande à
avoir les épreuves de Privat-
doct. - La commission nouvelle
pour examiner ses titres est
composée de Mr. Bach, Gantner

et Askenazy.

Mr. Meysberg a envoyé une lettre de
de démission de ses fonctions de
de Prof de Thérapeutique pr. Mr. Meysberg.
Le semestre d'été. Avant de
l'accepter le Recteur et le
Doyen font une démarche
collective au nom de l'université
et de la Faculté auprès de
Mr. Meysberg pour l'inviter à
retirer cette démission.

6. Mr. Veyrassat a écrit une 6. Diminution de
lettre au sujet de la la fréquentation
diminution des malades à des Polycliniques
la Polyclinique, diminution et assurances
ayant pour cause les épidémies
sérieuses.

Mr. Veyrassat a déjà eu
une entrevue à ce sujet avec
Mr. Meysberg qui a répondu
absolument ~~en~~ ^à ~~la~~ ^{côté} de la
question. Il demande à la
Faculté d'étudier les mesures
à prendre. Il y a de plus
à la Polyclinique un véritable
barrage. Il faudrait que les
malades puissent entrer
librement. Si cela continue
il finira par être de l'impossibilité

de pouvoir continuer son enseignement.

M^r Humbert, moins atteint que M^r Veyrasat, s'est tenu entièrement à ses conclusions. Il faut absolument faire quelque chose.

M^r Gautier signale aussi une forte baisse à la consultation d'infirmité, à cause des assurances sociales. Il relève aussi les formalités nombreuses.

Sur la proposition de M^r Cristiani on propose, pour étudier cette question une commission composée de tous les Polychimiciens.

Procureur sur la Clinique gynécologique.

4. M^r Benetier a écrit au recteur pour lui demander de soumettre à la Faculté une demande de crédit pour une lecture sur la Clinique gynécologique que la direction de l'hôpital se propose d'éditer à propos du Congrès de l'Association des Gynécologues de la langue française qui doit avoir lieu cet été à Genève.

La Faculté décide d'allouer une somme de fr. 1000 à cette publication.

M^r Le Saigny demande qu'il y soit aussi question de la Polychimie gynécologique pour le service a été créé en même temps que l'ouverture de la Nouvelle maternité et M^r Benetier se joint à lui d'accord.

La séance est levée à 7h.

Le Secrétaire
Le Saigny

Séance du jeudi 17 Mai 1923
à l'Université sous la
présidence de M. H. Cristiani
doyen. à 18 h.

Après M. Cristiani, Long, Wikin,
Bentner, Gouffier, Kimmner, Bujard,
Askarasy, Roth, Humbert, Battelli,
Oltmanns, de Leijer.

Le P. V. de la dernière séance est
lu et adopté.

Justification de
l'orthothérapie.

1. Le doyen lit une lettre du
cons. administratif de la
Commune de Plainpalais, Jean-
faut le pécuniaire de la
Faculté sur une allocation
qui lui est demandée pour un
Institut en formation de Curie.
Thérapie médicale et chirurgicale
à l'Hôtel de Beau-Séjour, qui
serait transformé dans ce sens.
M. de Leijer et Oltmanns

trouvant qu'il est de devoir de
la Faculté de se défendre contre
la création d'Instituts privés
et que de sorte un Institut ou
jeune de celui projeté est
infailliblement destiné à la
faillite.

à l'unanimité on adopte
la réponse suivante qui
sera envoyée par M. Cristiani
au Conseil administratif de
Plainpalais:

« La Fac. de Médecine, saisie de
votre demande, constate que la
Curie-Thérapie rend de grands
services dans le traitement de
certains maladies et que ces
méthodes thérapeutiques sont
appliquées avec succès dans vos
différents services hospitaliers.

Ces services, malheureusement,
ne disposent que de moyens
insuffisants et la Faculté
estime que si les administrations
publiques disposaient de fonds
pour favoriser ces méthodes de
traitement, c'est d'abord aux
services publics qu'il faudrait
les attribuer. Ce n'est qu'après
que l'on pourrait subventionner
les entreprises privées, méritant

d'être encouragées. -

Mr. Tarnowsky

à propos de Mr. Tarnowsky ont décidé de lui accorder encore jusqu'au 15 juillet pour se présenter aux examens de Doctorat, mais que s'il ne se présente pas à un seul de ces examens, ~~toute prolongation de~~ aucun délai ne lui sera plus accordé pour s'y représenter.

Quant à la demande de renseignements à son sujet du Département de Justice et Police ou décide, sur la proposition de Mr. Elbramare, je réponds tout simplement que jusqu'à présent Mr. Tarnowsky ne s'était pas présenté aux examens pour lesquels il s'était inscrit.

Jury
pour l'examen
de Chirurgien
adjoint.

Les candidats se sont inscrits pour le ^{concours} de Chirurgien adjoint de l'Hôpital cantonal.

Ce sont M^{rs}. Rey, Cornioley, Robert et Moppert.

La Fac. désigne Mr. Veyrassat pour faire partie du jury.

Mr. Radollet.

Mr. le D^r Radollet accepte de repasser tous les examens pour

l'examen formant droit à la pratique médicale du Canton, c.à.s. les sciences naturelles aussi.

Sur la proposition de Mr. Examen des leçons. Crisken ou décide de faire passer à l'avenir aux leçons qui viendraient s'ajouter à genre tous examens en Italien.

Mr. Roch dit que c'est principalement pour l'examen des sciences naturelles que réside la difficulté. Il faudrait pour s'entendre au préalable avec les Professeurs de la Faculté des Sciences.

2^e Prix Binet. Vu l'absence de 2. Prix Binet Mr. Veyrassat le rapport sur ce prix est renvoyé à la prochaine tenue.

Mr. Roch dit qu'il n'est pas d'accord avec les autres membres de la Commission. Il a préparé un petit rapport de minorité, sans se faire d'illusion sur son acceptation. Ce rapport conclut à la donation du prix, toute fois.

M^r Roch courrait que l'objection
présentée par M^r Künner a
du poids et elle mériterait
d'être discutée par la
Assemblée. Celle-ci décide
d'attendre le rapport de
M^r Veyras et pour juger
en faveur ou contre et
de se réunir prochainement
à cet effet.

Permission de
M^r Mayor.

Le Recteur et le Doyen
n'ont pas encore fait de
demande collective auprès
de M^r Mayor. Il est entendu
avec le Département que
si cette demande est imitée
la permission de M^r Mayor
sera acceptée.

Le rapport sur les
Policiers et la diminution
de leur fréquentation est
renvoyé à une autre séance
ou l'absence de M^r Veyras.

Soc. des Voyages Le Doyen annonce que la
Société des Voyages aux
Bains Minéraux. Les ministres passera
par Genève entre sa visite
à Divonne et elle à Evian

Le 11 Sept. Elle nous a
demandé la permission
de visiter les différents
services de la Faculté.

Pour la proposition de
M^r Bétrancourt ou de la
de s'arranger avec l'Hôtel
Beau-Jour et d'y offrir
un lunch à ces Messieurs.

M^r Long est chargé
de s'informer de leur
nombre et de la durée de
leur séjour à Genève.

La séance est levée à 4h.
Le secrétaire
Delajoux

Séance du 22 juin 1923
à 17h30 à l'Université sous
la présidence de M.
H. Christiani, Joryer.

M. présente Mme. Christiani, Long.
Wiki, Gauthier, Veyrassat,
Gourfain, Roch, Oltramare,
Mayor, de Seignep, Battelli,
Irene, Benthier, J. Eberhard,
Humbert, Pignat, Bergand,
Meyerand.

Le P.V. de la dernière
séance est lu et approuvé.

aff. courante

Le Joryer lit une lettre de
Dr. Bepis de Tunis, demandant
qu'on l'autorise à passer
ses examens à Genève, afin
de ne pas perdre le fruit
de ses études des années. M.
Bepis a ses inscriptions
à Paris et demande qu'elles
soient considérées comme
équivalentes.

M. Benthier dit qu'il n'a
jamais vu M. Bepis comme
pratiquant et qu'il est en conditions
de refuser l'autorisation de
se présenter aux examens.

La Faculté décide d'examiner
la question et de demander à
M. Bepis ses certificats d'inscriptions
à Paris et ses certificats de
pratique de ses autres cliniques.
Si le cas où il les présenterait
tous, on accepterait l'équivalence
des certificats de pratique de
d'autres matières.

Le Joryer lit une lettre du
Recteur demandant que l'on
délivre quelque peu pour faire
partie de la Commission
des économies. M. Christiani
est désigné pour cela.

M. le Dr. Robert O. Berg, professeur
de Chirurgie et J. Anatomie
chirurgicale à l'Université
de New-York et écrit pour
dire qu'il était étonné que
les Docteurs américains ne
peussent obtenir le titre de
Docteur à notre Université
sans faire des examens
réguliers. Beaucoup d'Américains
désireraient avoir ce titre.
Ne pourrait-on pas leur
accorder sur seule présentation
d'une lettre d'une certaine valeur?

etant moins âgé que
forcément un traitement
moindre que le sien. Il y
a d. son enseignement la
question de la thérapeutique
pure et de la thérapeutique
appliquée. On pourrait aban-
donner l'idée d'un service clinique
thérapeutique et restreindre
l'enseignement à 3 heures
au lieu de 4. La prescription
et la dispensation des
médicaments enseignés actuelle-
ment avec une heure par
semaine serait rattachée
à la thérapeutique pour
le nombre total de heures
serait ^{au lieu} 4 au lieu de 5. R.

enseignement
propédeutique médical.

M^r Christiani ajoute que
M^r Mulsant envisagerait de
faire l'enseignement thera-
peutique en 3 h. seulement, mais
il serait regrettable qu'on ne
fit rien de ce service clinique
On pourrait en faire un
service de ~~propédeutique~~
d'enseignement propédeutique
rattaché à la Polyclinique
médicale. M^r Mulsant serait
favorable à cette idée. On pourrait
donner à la Thérapeutique 3 h.

et réserver 1 heure pour l'ensei-
gnement propédeutique médical.

À la demande posée par
M^r Guisard et M^r Humbert si
à donner serait d'accord à
faire 1 heure d'enseignement
propédeutique médical, M^r Humbert
répond affirmativement.

M^r Mayor fait observer que
cette idée d'une chaire de
propédeutique médicale ne
serait pas lui opportune et
qu'il voudrait un peu faire
pour la médecine, ~~les~~ que
l'on en fait pour la
chirurgie; c'est à dire mettre
cette place en concours. Le
projet rencontrerait du reste
des difficultés du côté du
corps médical qui voudrait
que l'on favorisât le
développement des praticiens
au point de vue clinique.

M^r J. Etienne est partisan
de 3 h. pour la Thérapeutique
proprement dite plus 1 h.
pour l'enseignement de la
prescription des médicaments,
soit en tout 4 heures.

M^r Ottremare estime que
notre Faculté doit donner

le bon exemple. Le vent
gouvernemental étant aux
économies il faut restreindre
l'enseignement de la thérapeu-
tique à 3 h. Il est d'ailleurs
urgent de décharger les
chefs qui ont trop d'heures
de cours. Quant au service
hospitalier, ce serait une
belle affaire de l'abandonner.
Il faudrait remettre ce service
à la Polyclinique médicale.
Nous devons transmettre ce
vœu à la Commission de
l'Hôpital et M. Humbert
pourrait accepter cette heure
supplémentaire sans augmen-
tation de traitement.

M. Wiki fait remarquer que
M. Prévost faisait son cours
avec 3 h. et avait 3 semestres,
sans ~~pas de~~ ^{matière médicale} ~~matière médicale~~
M. Mayor a ajouté 1 heure
de matière médicale. M.
Wiki ayant été nommé
professeur les heures de
M. Mayor sont restées les
mêmes, son enseignement
~~est resté le même~~ n'a pas
été doublé. Il serait impossible
sans les conditions actuelles

d'enseigner la thérapeutique
avec 3 heures seulement.

M. Bachelier estime que ce
serait une erreur de diminuer
la chaire de thérapeutique.
Il propose 4 heures et estime
pas que l'on doive diminuer
la valeur de cette chaire.

M. Veyrasset estime que 3
heures suffisent, à la condition
que les professeurs de M.
Mayor s'efforcent de ne pas
oublier dans le détail, mais
de ramener les cours aux
idées principales et générales,
seules utiles pour un élève
qui aborde pour la première
fois l'étude de la thérapeutique.

M. Lory demande s'il n'y a
pas là le triomphe fait de
la fusion des 2 chaires
une notable économie. M.
Christiani répond que cette-ci
est déjà escomptée.

Ces dépenses de la Faculté
~~proposées~~ ^{déjà} de rattacha l'enseigne-
ment de la matière médicale
à la thérapeutique et de
faire pour la succession
de M. Mayor un appel
à M. Wiki. Puis par 11 voix

contre 7 ou 8 que cette
dame globale de thérapeutique
et de matière médicale ne
comporte qu'un enseignement
de 3 heures.

Puis à l'unanimité, sur
la proposition de M.
Blum, la Faculté décide
de ~~faire~~ ~~mettre~~ ~~faire~~
le rattachement du service
hospitalier de M. Mayor
à la Polyclinique médicale
pour y créer une ~~chambre~~
~~Mossaz~~ ~~enseignement~~ d'un
leur par ~~succession~~ de
propédeutique médicale, cet
enseignement devant être
donné par le titulaire de
la Polyclinique médicale.

Lequel ~~l'assemblée~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Faculté~~

et le ~~seul~~ ~~est~~ ~~le~~ ~~seul~~

~~de~~ ~~la~~ ~~Faculté~~

Le ~~seul~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Faculté~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~Faculté~~
1923 à l'université sous
la présidence de M. H.
Christiani Joyeux.

ORDRE DU JOUR :

- 1.-Affaires courantes.
- 2.-Economies.
- 3.-Lettre du Dr Besse.
- 4.-Rapport de la Commission chargée d'exa-
miner la demande de M. le Dr Mantchik d'être
admis à passer les épreuves de privat-do-
cent.
- 5.-Relevé de M. Mossaz sur les droits perçus
par la Faculté en 1922.
- 6.-Rapport de la Commission Betchow (demande
de privat-docent.
- 7.-Propositions individuelles.

M. présent. M. Christiani, Wiki, Long,
Humbert, Dujardin, Gautier, Kémmen,
Bautier, Roch, Veyrasat, Me,
Jouard, Pignat, Steen et de
Seigneur.

Le P. V de la dernière séance
est lu et adopté.

1. Le Joyeux annonce qu'il y a Affaires courantes
à signer 50 immatriculations.

Il peut y en avoir encore,
car elles durent en général
jusqu'au mois de Décembre.
Dans ce nombre sont comprises
celles qui concernent
le Institut Pasteur.

M^r Meyer a été nommé
prof. honoraire et M^r Witi
prof. ordinaire de Thérapeutique.

Affiliants étrangers
à l'hôpital.

La Commission administrative
de l'hôpital a accepté le
nommer comme affiliants
des étrangers au même titre
que les suisses.

M^r Roch. dit que tout
récemment il a reçu une
lettre de la Commission
administrative de l'hôpital
lui faisant savoir qu'il ne
peut pas comme affiliants qui
des jurons ou des suisses
d'autres cantons. Il serait
bon d'envoyer à la Commis-
sion une lettre maintenant
le point de vue de la Fac. de Médecine.

M^r Humbert dit que dans
les Polémiques il n'est pas
possible de nommer des
étrangers, parce que ceux-ci
n'ont pas le droit de pratiquer.

C'est une raison de plus pour
pouvoir en nommer à l'hôpital.

M^r Puyat. est aussi d'avis
qu'il ne faut pas faire systéma-
tiquement à l'hôpital la porte
aux étrangers.

Le Doyen fait observer qu'en
fait au 19 Sept. il y a déjà
une lettre de la Commission
nous disant qu'elle tiendra
compte de votre vote. Il lui sera
écrit encore pour confirmer
votre point de vue.

La Fac. de Médecine a reçu M^r Perroux
une lettre d'invitation aux honneurs (50 ans de
qui sont rendus à Monsieur Professeur.
Perroux pour ses 50 ans de
Professeur. M^r Carrière est
chargé d'y représenter la Faculté.

La Commission ^{universitaire} ~~administrative~~ Commission des
des économies a eu une Commission
subordonnée avec le Bureau de
l'Université. A ce sujet M^r
Humbert dit que les Polémiques
ont été défendues au Grand
Conseil par une députation. On us.
Demande de réaliser les économies
la ~~différence~~ pour fr. 40000, la ~~faculté~~ de
tout fr. 10000 tout déjà trouvé. D. Doyen (Puyat)

sur la Chaire de Thérapeutique.
Restent à trouver frs. 30000. Sur
les assistants il faudrait réaliser
en général une économie de
25%. Les frais de cours et de
laboratoires doivent être réduits
de frs. 5000. Et il faut réduire
de frs. 20000 les frais des
Polikliniques.

3. Lettre du Dr.

Boyer (Physiothérapie) M. le Dr. Boyer a écrit au
Docteur pour lui faire savoir de
brièvement vouloir mettre à l'ordre
du jour de cette séance la
question de la Physiothérapie,
afin qu'il en reste quelque
chose dans les Procès Verbaux.

Il est simplement difficile
d'y insister que vu les
circonstances actuelles la Fac.
ne peut pas envisager la
création d'une nouvelle chaire
en ce moment.

M. Humbert ajoute que ce qui
importe du reste pour la Faculté
c'est qu'un enseignement soit
donné et non qu'il soit officiel.

4. Rapport au Prof. le Docteur Boyer lit le rapport de M.
Puyat sur la candidature de M.
Mantshick pour la
Privat-Docentat.

Privat-Docentat. Cette candidature
est admise à l'unanimité. Les épreuves
auront lieu à la fin du semestre
en Février.

M. Puyat a envoyé le relevé des 5 droits perçus en
sommes payées par la Faculté 1922.
en 1922. Elles s'élèvent à frs.
3056.50.

M. Roch lit le rapport. La 6. Rapport de
Commission nommée pour examiner M. Roch sur la
les titres de M. Betcher pour candid. de M.
les épreuves de Privat-Docentat. Betcher sur
le rapport est admis à l'unanimité. M. Betcher passera
également à la fin du semestre.

Autopsie de M. Humbert.

remont de l'Instruction pu-
rative de l'Hôpital cantonal
tion du service confié jus-
chargé pendant l'année uni-
upplémentaire pour l'ensei-
lu diagnostic médical, confor-
Médecine, approuvée par le Bu-

ndemain de sa nomination les
ont été suspendues. Dans ces
et d'assumer dans des condi-
té confié.

Service Hospitalier
7. Proposition
(du service de M.
Mayor) pour
l'enseignement
médical propédeu-
tique.

M. Humbert annonce qu'il a reçu du Département de l'Instruction publique l'avis que la Commission administrative de l'Hôpital cantonal l'avait chargé pour une année de la direction du service confié jusqu'à maintenant à M. Mayer. M. Humbert sera chargé pendant l'année universitaire courante d'une heure de cours supplémentaire pour l'enseignement de la clinique préventive et du diagnostic médical, conformément à la proposition de la Faculté de Médecine, approuvée par le Bureau du Sénat.

M. Humbert a été informé que dès le lendemain de sa nomination les entrées de malades dans son service avaient été suspendues. Dans ces conditions, il se demande s'il sera en état d'assumer dans des conditions normales l'enseignement qui lui a été confié.

M. Roch annonce qu'il a déjà donné des ordres à ses assistants pour l'admission des malades d'après les directives suivantes: Les contagieux et les agités seront dirigés sur la clinique médicale qui est spécialement aménagée pour les recevoir et les soigner. Les autres malades seront répartis entre la clinique médicale et la clinique propédeutique dans la proportion de 2 pour la première et de 1 pour la seconde, en tenant compte, naturellement des lits vacants dans les deux services. Les malades envoyés par le professeur de clinique propédeutique et ceux auxquels ce professeur s'intéressera spécialement seront admis directement dans son service.

M. Humbert déclare qu'il est tout-à-fait d'accord au sujet de ce mode de répartition qui lui paraît équitable.

M. le Doyen est heureux de voir que la chose s'arrange ainsi, dans de bonnes conditions. Au moment où tout le monde a les yeux fixés sur nous, nous devons faire notre possible pour organiser l'enseignement dans les meilleures conditions.

La séance est levée à 7 h.
Le Secrétaire
R. de Seignaux

Séance du mercredi 5 décembre
1923 à l'Université sous la
présidence de M. Christian Joly
à 16 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires courantes
2. Question des maturités.
3. Lettre du Département au sujet des bibliothèques des Facultés.
4. Propositions de M. le prof. Humbert :
 - a) Nomination d'une Commission chargée d'examiner quelles sont les économies compatibles avec une marche normale de l'enseignement.
 - b) Limitation du nombre d'heures obligatoires de cours d'après les cahiers des charges.
 - c) Convocation des délégués des étudiants à une séance de la Faculté au début de chaque semestre.
5. Propositions individuelles.

M. présents. Mm. Christiani, Roch, Gautier, Bujang, Wiki, Sten, Humbert, Pignat, et M. Elbramere et de Seignaux.

Le P. V. de la dernière séance est lu et adopté.

Le Joly annonce que les étudiants et les assistants de la Faculté de Médecine se sont groupés en une association.

Mr. Battelli malade est remplacé
par Melle Stern.

Maturité.

La Faculté a voté sans une
présente séance que la
maturité nécessaire pour les
études de Médecine devrait
être classique ou réelle et
que pour la maturité réelle
que il fallait un examen
complémentaire de l'état.

Mr. Wiki a pris part en
faveur de la réunion de la
Commission présidée par
Mr. Wiki. Mr. Grosseman
a fait la proposition
d'accepter en principe les
3 maturités et que ce soit le
Comité directeur des examens
faisant qui décide en
suite reporté quels sont
les maturités nécessaires
pour la médecine.

De Seigneux : le latin et le grec
sont absolument inutiles pour l'étude
de la médecine. C'est du temps perdu
dont il ne reste rien. Il est mieux
valeur enseigner des branches techniques.
Le S. ne peut voter les propositions de
Wiki.

Critique : Mr. De Seigneux est opposé

envers le latin

Wiki. Il s'agit de savoir si le latin
admis les propositions sont acceptables.
Les propositions formulées par Wiki
sont acceptées à l'unanimité moins
une abstention.

Circulaire du
Opt sur les économies

La diminution de l'allocation
à la Bibliothèque publique totale de
15,200 à 10,000 fr. jusqu'à lors la
faculté avait

Sciences	7500.-
lettres	1300.-
Sc. économiques	1900.-
Droit	1300.-
Theologie	700.-
Médecine	2500.-

Distribution peu équitable. Il faut
diminuer au prorata du montant
ou revoir toute la question.

Olthausen : On est obligé d'
accepter la diminution. Il faut
partager les 10,000 fr au prorata
du nombre des étudiants.

Prop. de M. Humbert
de nommer une
commission des
économies

Humbert : La situation est
très sérieuse. Il faut jeter des lest
pour que le bateau ne coule pas
dans une réunion de députés de paysans
bourgeois ou de la bourgeoisie
unique, de supprimer un ou deux

de M^r Beuttner, le déménagement des
polichiniques à l'Hôpital et l'école
dentaire dans le bâtiment des
polichiniques. Certains députés
voudraient prendre des décisions
sans entendre les intéressés.

Les universités ont rapporté autrefois.
Elles rendent des services aujourd'hui
aux cantons qui n'en ont pas. Il serait
donc logique de demander une
subvention fédérale.

Oltramare: On doit être très
permissive au sujet de la situation
actuelle. Il a été introduit des
abus dans le ménage cantonal.
Si on compare les budgets d'aujourd'hui
à ceux de 1913, on est épouvanté.
Voici des chiffres...

Le 10 % dont on a baissé
les crédits de laboratoire est
insuffisant. Il vaut mieux se
couper un doigt que de perdre
un membre.

La faculté a des adversaires
dans le groupe économique et
chez les socialistes qui pourraient
faire une majorité. D'autre part
les députés aux chambres fédérales
examinent la scission des
facultés. Il faut prévenir les
difficultés qui nous attendent

et réunir une commission.

L'apportion des traitements a déjà
été réglée, il faut la laisser de côté.
Pour le reste il faut encore accepter
des sacrifices.

Il faut également s'opposer à l'
élévation du prix des cours.

Christians en examinant le budget
a vu qu'il était porté dans le fait
de son laboratoire 3200 fr pour un
chômeur ~~travaille malade~~ ~~sans santé~~
spécial, qui travaille comme
garçon de laboratoire et plus de 6000
fr pour un employé qui se traite
à Leym, en outre 800 fr pour
un préparateur de bactériologie qui
ne rend rien de précieux à son labo-
ratoire.

Humbert nous dit ce qui serait
déplorable d'augmenter le prix de
la scolarité. Les élèves iront à
Lausanne et l'on aura 100000 fr
de moins.

M^{rs} Oltramare, Humbert, et
Bujard ont nommé membres de la
Commission de l'économie.

Kummer: Hier à une séance
présidée par M^r Boveyrou on a
parlé du laboratoire de bactériologie
qu'il a été question de transporter à
l'Hôpital. La faculté n'a pas été

counsellee

Critiam: M^r Boveyrou ne connaît rien à ces questions; et si l'avoue. Il empêche qu'il prend des décisions sans consulter personne, sans se donner la peine de se renseigner.

de Serpoux: Il faut protester au Conseil d'Etat.

Humbert: Suivant ces informations le Conseil d'Etat se sera vu une commission.

Critiam: La suppression du service d'Hygiène nuira beaucoup à Genève.

Limitation du nombre d'heures de cours d'après le cahier de charges.

Humbert développe sa proposition. Il importe de diminuer les charges des étudiants en diminuant les heures obligatoires. Il faut mettre "facultatif" à côté de la mention des cours qui le sont. Lorsqu'un cours est facultatif, il faut le mentionner dans le programme. Le nombre d'heure est prévu dans le décret de nomination. Il faut s'y tenir.

Critiam: M^r Beuttner a trois heures de cours à donner. Le nombre de semestres obligatoires est basé sur la règle fédérale. Cours signifie 1 semestre, à moins qu'il ne soit spécifié un nombre

plus grand. M^r Beuttner oblige ses étudiants à suivre ses cours pendant toute la durée des études. Nous ne devons pas renoncer à l'horaire soigneusement établi. Les étudiants débattants n'ont pas le droit d'aller au cours de M^r Beuttner, s'ils ont en même temps le cours de M^r Humbert qu'ils doivent suivre.

Oltramare se trouve aussi en conflit d'heures le samedi avec M^r Beuttner.

Critiam: Les étudiants se plaignent de ce que M^r Beuttner donnait de mauvaises notes à ceux qui ne venaient pas à son cours.

de Serpoux: La question du conseil joue un rôle.

Critiam: On ne devrait payer que le cours obligatoire. Les autres seraient gratuits et le professeur serait tenu de verser à l'Etat le 70 qui lui revient.

Oltramare: Ça ne peut se voter ainsi sans avoir été mis à l'ordre du jour.

Humbert: Nous avons signé un horaire en nous engageant à n'y rien changer sans avertir la faculté.

Oltramare: On ne devrait pas nous enlever alors pour les changements.

d'horaire

Gautier. Le Doyen devrait donner chaque semaine la liste des cours.

Blancard. Un professeur ne doit pas donner de cours en dehors de ses heures officielles. On ne peut admettre de modifications du calendrier des charges sans en référer à la faculté.

Le Secrétaire.
Dejeune

Séance du 21 Décembre 1923
à l'Université sous la
présidence de Monsieur H.
Cristiani Doyen.

M. présent. M. Cristiani, Liki,
Gautier, Humbert, Gervais,
Blancard, Kimmich, Roche,
Pignat, Buzard, Dore et
Dejeune.

Le Doyen annonce qu'il y a nombre d'étudiants
63 nouveaux étudiants inscrits.
dont 32 sont de la nouvelle
année, ~~et présents~~

M. Humbert se plaint de ce cours de
que son cours ^{de prop. médicale} ayant lieu à M. Humbert
9 h. du matin il n'a que 2 (Prop. méd.)
étudiants à cause de la
Clinique obstétricale. Il y
a évidemment là un abus
de la part de la Clinique
obstétricale qui a plus d'heures
de cours que les autres
cliniques.

M. Blancard se plaint
depuis longtemps de cet état
de choses. M. Buzard donne
malgré tout le cours ~~un~~
obligatoire en supplément à

seul cabinet des charges. Il est inadmissible qu'un Professeur donne des cours en plus de ceux pour lesquels il a été nommé. Les heures de cours de plusieurs professeurs à la même heure font que les étudiants sont obligés de s'inscrire à 2 ~~heures~~ ^{cours} alors qu'ils ne peuvent en suivre qu'un seul.

M. Crispien dit que M. Beutner est connu par tous les moyens pour donner du fil à retordre; mais M. Oltramare a fait une petite erreur. Le cours de M. Beutner dont il parle est bien réellement obligatoire. M. Beutner est nommé pour 8 heures.

M. Crispien propose que les Professeurs ne touchent le casuel que pour les cours strictement obligatoires et cela seulement pour le semestre prochain. Si les étudiants s'inscrivent plusieurs années de suite, le casuel par les années supplémentaires reviendrait entièrement à l'Etat.

M. Gaudin fait savoir que M. Beutner impose 15 jours de

stage pendant lesquels les étudiants sont immobilisés.

M. Crispien pense que le stage ne devrait être obligatoire qu'une fois la scolarité terminée.

M. Humbert dit que lui et M. Oltramare ont été stupéfaits d'apprendre que les Professeurs traitaient directement avec le Département. Il faudrait que dorénavant tout passe par la Faculté, car depuis 1918 il y a eu un véritable pillage de la caisse de l'Etat. M. Humbert propose que les cours libres soient toujours inscrits au programme avec la mention facultatifs.

M. Puyat pense qu'il faut empêcher M. Beutner et ne pas obliger les étudiants à suivre les cours plus de semestres qu'ils ne sont indiqués.

M. de Seignemont se plaint des cours qui sont donnés par les directeurs et sous-directeurs des usines fédérales et auxquels les étudiants sont moralement obligés de s'inscrire.

M. Crispien dit que us. ne

pouvons rien faire la contre.
Mr. Roch n'a jamais dit qu'il n'y
 aurait pas lieu d'envisager
 un sujet à Paris.

Il interpelle Mr. Gourfem
 sur l'obligation des étudiants
 à suivre le cours d'Ophthalmos-
 :copie de Mr. Gourfem.

Mr. Gourfem répond que
 ce cours est un cours de
 Privat. ~~Il~~ n'est pas obligatoire.

La proposition de Mr.
Cristiani est renvoyée à
 la Commission des économies.

Mr. Alramare pense que
 toute la discussion se rapportant
 aux cours de Mr. Beutner
 devra être reprise en
 sa présence.

Mr. Pignat remarque que
 c'est encore une fois à
 l'absence de Mr. Beutner
 que nous devons différer
 une décision importante.

Le Secrétaire

[Signature]

Siège du Conseil le 1^{er} Février 1924
 à l'Université à St. Louis la
 présidence de Mr. Cristiani
 doyen.

1924

Mr. présents. Mr. Cristiani, Wiki,
Künner, Askansky, Beutner,
Bugard, Gourfem, Humbert,
Veyrasab, Gautier, Pignat,
Baltch, Roch, Stem, Alramare
 et le Vainqueur.

À l'occasion du Rapport de
 la Commission des économies
Mr. Askansky fait observer
 que ds. le budget de 1924 il
 y avait ^{mentionné} affirmant qu'il ne
 n'était pas. Il fait faire des
 réserves sur ce qui est
 indiqué au budget.

Mr. Alramare souligne le
 fait qu'il y a de nombreuses
 années que les étudiants
 ne peuvent venir le Pariser
 à son cours, à cause du
 cours de Mr. Beutner. Il
 est inadmissible que les
 étudiants payent un cours
 et ne puissent s'y rendre.

Mr. Humbert se plaint de la
 même chose.

M. Debuter applique que tous les étudiants inscrits chez M. Bramera sont marqués et qu'ils ont leur cours à P.L. pour pouvoir se rendre à la Clinique et que tous les étudiants qui sont chez M. Humbert à P.L. le Vendredi ne sont jamais appelés à cette leçon.
M. Humbert fait observer que lorsque l'on a fait le programme hier il était entendu qu'il ne devrait pas y avoir de chevauchement.

Sur la demande de M. Cristiani M. Vayrassat dit qu'il peut donner tout son cours en 1 seul semestre, mais qu'en réalité sur 6 L. qu'il a à donner les étudiants n'en ont que 2 à cause de leur division en groupes. Il est d'avis qu'il faut absolument réduire les heures d'enseignement et ne pas vouloir faire des étudiants des spécialistes.

M. Genferri aimerait que n. pendant le stage de M. Debuter les étudiants puissent suivre les cours des autres Professeurs.

Toute cette question est renvoyée

pour documentation ultérieure.

M. Cristiani parle des Universités italiennes qui actuellement reçoivent tous les étudiants étrangers gratuitement. Il expose sur la demande la Tr. se déclare d'accord pour qu'il continue avec le Ministère d'Italie les pourparlers pour faciliter aux étudiants italiens leurs études à l'Université de Genève.

M. Battelli cite le fait de M. Mactes, étudiant égyptien qui 15 jours après avoir raté son Baccal. et sc. med. ~~spécialité~~ à Genève revient avec un certificat constatant qu'il a passé ses examens avec succès à Berne. Il s'inscrit alors ici pour continuer ses études. Il fait prêter les mesures pour qu'un pareil fait ne puisse plus se produire et espère un certain intervalle entre les 2 examens, une année par ex.

M. Cristiani demande à ce sujet l'avis des juristes du Bureau du Sénat.

M. Puyat interpelle M. de Seignemur sur l'entendu que

un journal a eu avec le
conseil de l'Association des
Médecins.

M^r. de Seignur relate les
tenues de cette assemblée
et les paroles peu obligeantes
qui y ont été dites à l'égard
de la Faculté.

M^r. Puyet dit qu'il regrette
de tout ceci que le mot
d'ordre est de balayer
tout simplement la Fac.
de médecine. Il lui semble
donc qu'il nous faut accepter
sans réticence les
restrictions qui nous seront
proposées tout à l'heure et
le rapport de M^r. Puyet.

M^r. Veyrierat fait remarquer
qu'à la dernière séance
du sénat il a été question
des amputations dont il
avait été question en haut
lieu. À cette occasion M^r.
Chodat a prié le recteur
d'être l'interprète de l'université
pour refuser toute espèce
d'amputation et pour rappeler
cela à M^r. Muzard que son
sermon était le soutien de l'uni-
versité par tous les moyens.

L'idée de la solidarité de toutes
les Facultés doit être fournie
tous les débats. Le jour où l'on
enlèvera quelque chose à l'une
ou l'autre des Facultés, personne
ne sait où cela pourra s'arrêter.

M^r. Cristiani dit que le même
travail s'applique aux budgets
se fait dans toutes les Facultés et
que l'on nous prie de ne pas
faire bande à part. Une
commission universitaire a
été nommée à laquelle nos
propositions pour ce qui nous
concerne seront renvoyées.

M^r. Abraham s'élève que
toute cette discussion ait lieu
avant la lecture du rapport
de M^r. Humbert. La Commission
a trouvé que depuis 1918 l'aymen-
tation des dépenses a été
formidable et que la même
proportion se retrouve dans
toutes les Facultés. Il faut
y faire bien attention, car
les dernières élections ont
montré que seuls les partis
qui insistent à leur
programme le mot d'ordre
d'économies auront la chance
d'avoir les électeurs.

M^r. Oltramare ne partage pas l'avis du Doyen. Il faut que notre rapport aille directement plus haut, c'est-à-dire au Conseil d'Etat et à la Commission des économies du Grand Conseil. Il faut réaliser les économies, avant que celles-ci ne nous soient imposées.

M^r. Bickel demande à subir les épreuves de Privat-Docent. La Commission pour examiner la valeur de ses livres est composée de Rock, Wiki et Humbert.

Pour le puis de la Faculté 2 travaux sont présentés d'un de M^r. Ed. Schenker sur le rôle des histéro. jectus dans l'anaphylaxie et l'autre de M^r. Coutat sur la Dentition des alvènes.

Il est décidé d'admettre les thèses de l'Institut dentaire à concourir pour le puis de la Fac. de Médecine.

La Commission sera nommée ultérieurement.

M^r. Humbert lit le rapport

à la Commission des économies dont il est réfecteur. et qui conclut pour fr. 100000 d'économies à réaliser pour le prochain légis.

M^r. Askanazy propose d'envoyer ce rapport à tous les Professeurs. M^r. Humbert et Oltramare sont d'accord et l'envoi sera fait par le Doyen.

M^r. ~~Askanazy~~ ^{Humbert} ajoute qu'il faudrait décider que nous sommes tous disposés à faire les économies et qu'il faudrait leur faire savoir aux autres facultés que nous avons nommé une Commission pour les étudier. Il faudrait que la Fac. des Sciences fasse aussi des travaux d'économies. Ce serait une grande force pour l'Université que de pouvoir dire. Voici le Maximum que nous pouvons faire. Il demande que la Commission continue à siéger pour recevoir les observations des Professeurs intéressés avant la ^{prochaine} séance.

M^r. Cristiani est d'accord.

M^r. Askanazy pense qu'il ne faut pas diminuer le nombre des assistants, ms. leur traitement.

M^r. Oltramare fait remarquer qu'il est évident que si l'un de

nous desire avoir un grand
nombre d'assistants, ^{mais} moins
rémunérés, il en est absolument
libre. Chaque chaire a un
coût que les Prof. peuvent
répartir comme ils l'entendent.

M. Humbert remarque que
la Commission n'a pas pu
entendre les Prof. avant la
rédaction de son rapport
parce qu'elle a eu le
sentiment qu'elle n'aurait
rien jamais au bout de
son travail. Son rapport
est une base sur laquelle
on peut discuter.

M. Künner recommande à
la Commission de bien vouloir
s'occuper aussi des services
anesthésiques, ^{de l'Hôpital} radiothérapie, Physiothé-
rapie et Kinésithérapie qui sont
des ~~très~~ la source de très fortes
dépenses.

M. Humbert est d'avis qu'il
ne faut pas empiéter sur le
domaine de l'Hôpital.

M. Künner pense cependant
que la Faculté devrait aussi
s'intéresser aux questions
hospitalières ~~et~~ ^{qui} ne peuvent
être détachées des chefs de service.
Séance tenue à 6 1/2 h.
Le secrétaire Deljeu

Séance du 28 Fevr. 1924 à
l'Université à 5 1/2 h. sous la
présidence de M. Christiani
Jayan.

M. pres. M. Christiani, Witi, Dr.
Kauary, Veyrasat, Gauthier, Gour-
jean, Ottomane, Bayard, Künner,
Battelli, Roch, Humbert, Stere,
Piquat, Mejerand et de Deljeu.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Dr. la séance du Bureau des Examens
séant du 4 Février M. Verrier passe Dr. une
à donner son préavis juridique entre Faculté
qui a été adopté à l'unanimité
que les examens passent Dr.
une autre Faculté constitue
un document juridique qui
doit être admis sans autre.

M. Battelli dit que ns. pouvons
très bien décider que lorsque
après s'étant représenté
à un examen après l'avoir
raté il faut qu'il s'écoule 6
mois ou 1 année entre les
deux examens.

M. Veyrasat pense que la
cas de M. Macher est inadmissible.

Il faudrait que les Recteurs des différentes Universités suisses s'engageaient entre eux au sujet.

Cette question est renvoyée à l'ordre du jour d'une autre séance.

Le Doyen lit une lettre de Ch. de Laboratoire. M. Künzler protestant contre la nomination des chefs de laboratoire par la Commission administrative de l'hôpital.

Pris de la Faculté.
et Doct. Gent.

À propos des mémoires envoyés par le p. de la Fac. M. Battelli pense qu'il est contraire au bon sens que les Doctorats Gentaire puissent être octroyés au concours parce que le p. est réservé aux Docteurs en médecine.

Sur la proposition de M. Oltramare on renvoie cette question à une séance ultérieure.

Date des examens. La ^{date} d'inscription pour les examens de 1^{er} et de 2^e Doctorat est fixée aux 4, 5 et 6 mars, celle du Baccalauréat au 8 avril.

Leçons de Pr. Doct. Les 3 leçons inaugurales de M. Battelli, Mantshick et Bickel.

sont fixées au jeudi 7 mars et les exposés de leurs titres au vendredi 8.

Les Comptes de la Faculté. Comptes de la Faculté par un bon de fr. Faculté. 3000.

M. Oltramare fait reprocher le Commissaire travail considérable de la Commission et en particulier celui de M. Humbert. Ce travail peut naturellement être modifié. La Commission est arrivée au résultat que les dépenses ne dépassaient pas toujours l'importance des cours. Cette augmentation des dépenses s'est produite dans toutes les Facultés. Pour la Fac. des Sciences par ex., il y a un surplus de dépenses de fr. 163 000 depuis 1918. La situation est très sérieuse et il ne faut pas la méconnaître. Elle n'est en reste pas spéciale, à Genève, ms. s'est produite partout. Notre j. est très bien apprécié par la population. On a reconnu que la plupart des assistants étaient

de jeunes médecins désireux
de se perfectionner et on en
a fait des fonctionnaires. Etre
assistant à l'hôpital, c'est
maintenant une profession. Nous
sommes arrivés à un point où
il faut absolument intervenir, ms.
la Commission n'a nullement
eu l'idée d'imposer ses propo-
sitions. M. Oltramare ne voit
pas que l'on puisse aujourd'hui
approuver le rapport et il
propose que la Commission
entende séparément les
professeurs qui lui ont écrit
pour que chacun soit bien
d'accord avec les ~~propos~~
propositions à envisager.

Lundi prochain il doit y
avoir une séance du Sénat
où il y aura certainement
des tiraillements. La Commission
propose d'y faire seulement
une déclaration de principe.

Il paraît que M. Piquet n'est pas
d'accord avec les propositions de
la Commission en ce qui concerne
le service dont il est chargé.

M. Oltramare lui répond que
la Commission avait pu lui être
agréable, mais qu'on rayera tout

simplement la proposition d'ac-
cuser.

M. Humbert dit qu'il ne veut
plus faire partie de la Commission,
parce qu'il ne tient pas à
recevoir les lettres désagréables
ou d'être le rapport de la
Commission ne constitue qu'une
base.

M. Eschmann présente quelques
observations d'un ordre général
à propos de ce rapport.

M. Oltramare fait remarquer
qu'entre les différents laboratoires
il y a des différences considérables
justifiées par les circonstances.
Il ne faut donc pas regarder
ce que son voisin fera.

La question se pose ainsi:
voulons-nous faire les économies
ou mettre le rapport de
la Commission au panier.
Dans ce dernier cas la Commission
décline toute responsabilité pour
ce qui pourra arriver.

M. Christiani trouve terrible
de notre part que nous nommions
une Commission et qu'elle
reçoive les observations désobligeantes.

M. Roch se demande si un
certain nombre d'économies ne

à faire ne regardent pas
l'existence. Ce qui importe
c'est de diminuer le budget
de la Faculté.

M^r. Oltramare pense qu'il
résultera de ces économies, si
on les fait, une union plus
étroite entre les Professeurs
et que chacun de nous sera
soutenu par les autres. Il
recommande de ne pas faire
de pactus avec les autres
Facultés. Ce que nous proposons
maintenant, c'est une garantie
pour l'avenir.

M^r. Cusani a eu entre les
mains le rapport de la Fac.
de droit q. propose qq. économies.
Il faut insérer au rapport la
clause ~~suivante~~ ~~la~~ ~~suivante~~
conditionnelle concernant les autres
Facultés.

M^r. Veyrasset propose à la
Faculté de remercier les membres
de la Commission de leur immense
travail et de prier M^r. Humbert
de continuer à en faire partie, ce
qui est fait.

M^r. Humbert dit que la remarque
de M^r. Roch est parfaitement juste;
ms. il est très difficile de séparer

ce qui concerne la Faculté de
ce qui concerne l'existence.

M^r. Bugard lit la déclaration
rédigée par la Commission et
qui sera lue à la séance fu-
dénat. Cette déclaration est adoptée
après quelques modifications.

M^r. Veyrasset voudrait pouvoir
être assuré que les économies
que nous faisons ne tiennent
pas à une foule de
petits services accessoires qui
ne dépendent pas de la
Faculté. Il propose de
demander qu'au renouvellement
de la Commission administrative
de l'Hôpital cantonal, la
Faculté y soit représentée
par un Professeur. La
question est renvoyée à
une séance ultérieure.

M^r. Bugard lit le texte
définitif de la déclaration
adoptée par la Faculté.

La séance est levée
à 19 1/2 h.

Le Secrétaire
Bugard

Séance du Vendredi 7 Mars 1924
à 17 $\frac{1}{2}$ h. à l'École de Médecine
sous la présidence de Mr. H.
Christiani, Juge.

M. présents: Mm. Christiani, Gautier,
Battelli, Veyrassat, Gourfain,
Bentner, Roujard, Otero, Pignat
R. Weber, Roth, Mayor, Wiki et
de Beignamp.

Le P. V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Question des économies. À la suite de la séance du
séant il y a eu une séance
du bureau du Sénat où des
rapports ont été adoptés et
Mr. Christiani au sujet de la
communication du rapport de
la Fac. de Médecine à ses tiers.
Il avait été convenu que tout
devrait passer par le Bureau
du Sénat. Il y a eu malheu-
reusement des faits qui ont
effrayé les autres Facultés,
lesquelles ont été de plus sollicitées
de l'ultimatum que nous leur
avons adressé sans que notre
rapport leur ait été communiqué
quel.

Mr. R. Weber retourne confirme
ce que le doyen vient de dire.
Il y a eu en bureau une
intéressante après vive et
une lettre de Mr. Duparc.
Mr. Weber a été lui-même
pris après vivement à partir
par le professeur de la
Fac. des Sciences. Toutes les
Fac. ont dû chercher les écono-
mies à réaliser. Mais c'est
une œuvre que je reprendrai
nos projets de la publier.

Mr. Veyrassat a été étonné
que certains des membres
du Sénat se soient opposés
d'une façon absolue à toute
économie. Et la séance de
la Faculté des Sciences
avait beaucoup influé
mais sur lui par son
argumentation. Puis est
venu le rapport de la
Commission. Il est bien
d'accord que l'on fasse
des économies, mais ces
économies ne doivent
pas servir à d'autres. Il
pense que les mêmes
mobilités seraient justifiées
les autres Facultés.

Depuis la séance du Sénat
M^r. Veyrasat se demande
si us. n'avaient pas fait
fausse route. Il est d'avis
de retirer soigneusement
notre rapport et ne proposer
des économies que si
us. sommes sûrs que ces
économies sont imposées
ds. la m. proportion aux
autres Facultés. Nous devons
être solidaires des autres
Facultés et dire au
contraire que us. avons
besoin de nouvelles ressources
pour us. développer.

M^r. Christiani rappelle que
us. avons reçu une demande
du Conseil d'Etat pour voir
quelles économies us. pourrions
réaliser. C'est à cet effet
que us. avons nommé une
commission pour étudier
la chose. Sur le papier c'est
très facile; us. c'est pour
l'exécution que surgissent de
très grandes difficultés.

M^r. Weber dit qu'il a été
question d'une fondation pour
aider l'Université.

M^r. Veyrasat dit que s'il y a

une Faculté qui doit être à
la hauteur du mouvement
scientifique mondial c'est
la Fac. de Médecine qu'il
s'agit de développer toujours
plus pour attirer les étudiants.

M^r. M^r. Christiani dit qu'il
n'y a qu'une que les Fac. de
Sciences et de Médecine ont
l'on puisse faire de
vraies économies.

M^r. Veyrasat dit que ds.
les autres Facultés il y a
des chaires que l'on a créées
pour certaines personnalités
et que l'on pourrait supprimer
sans inconvénient. Il ajoute
qu'à la séance du Sénat
us. avions l'air de faire
bande à part. Il faut
être solidaires avec les
autres Facultés.

M^r. Roch est d'avis sur
cette question d'union,
us. il ne faut pas trop
regretter notre geste qui
est un geste de bon sens.
Les dépenses ont été d'une
façon folle depuis 1913. Us.
nous trouvons en présence
d'un fait certain, c'est qu'il

us. faut faire les économies.
 Mr. Roch estime cependant que
 la Commission a été
 trop lente, mais nous serons
 très bien placés pour
 indiquer nous mêmes les
 économies à réaliser. Il
 réjue de les autres Fauché
 un état d'esprit qui les
 empêche de voir la réalité.

Mr. Weber est parfaitement
 d'accord en principe, us.
 nous pouvons attendre q. l'on
 nous attaque.

Mr. Christiani Il y a de la
 part des médecins praticiens
 une campagne q. monte le
 corps législatif contre la
 Fac. de Médecine.

Mr. Veyrassat trouve que chaque
 Fac. devrait faire le travail
 que notre Commission a fait
 et ce pourtant les mêmes
 principes, soit l'énorme augmen-
 tation des dépenses dans ces
 dernières années, mais il ne
 faut pas qu'une Fauché
 soit la seule à indiquer les
 économies à faire. Il nous
 faut donc pour le moment
 jeter le travail de notre

Commission pour nous.

Mr. Battelli regrette que les
 principaux membres de la
 Commission ne soient pas là.
 Il ne nous faut de tous les
 cas pas faire des avances.
 La Commission a fait un
 rapport à 2^e exemplaire et
 nous ne pouvons plus le cacher.
 Il nous faut élargir les moyens
 d'en diminuer la portée.

Mr. Christiani fait remarquer
 que le rapport de la Commission
 ne constitue qu'une simple
 étude devant servir de base
 et qui subira des modifications.

Mr. Buzand dit que la
 Commission pense qu'il faut
 continuer à travailler en
 silence de façon à avoir
 un projet que nous présenterons
 pour us., us. tt. peut-être pour le
 cas où il deviendrait nécessaire
 de le sortir.

Mr. Weber est aussi d'avis
 qu'il faut que l'on sache que
 nous avons en poche quelque
 chose de positif, pour le moment
 où la Commission du Budget
 se réunira, soit au mois de
 Mai. Il n'y a pas besoin de

En somme la question qui se pose est très simple. Il s'agit de voir si nous voulons faire des économies sur les prestations qu'on lui envoie pour nos laboratoires ou si nous voulons voir diminuer nos traitements de 50%. Le Landes de Conseil d'Etat a mis en faveur l'université de faire pour ses services d'économies. Et les Professeurs les ont faites. Il faut le monde y met de la bonne volonté, il nous est possible de réaliser des économies après discussions, mais nous les proposons un temps voulu.

Le recteur dit que toutes les Fac. ont fait des rapports motivés à l'exception de la Fac. de Médecine. Il estime la lettre du doyen très bien rédigée et de nature à satisfaire entièrement les membres du bureau du Sénat.

M. Debut est délégué au Cénacle de l'université de Naples.

M. Künzler, à propos des services Services annexes de l'Hôpital cantonal de l'Hôpital fait remarquer que l'on centralise les services d'indépendance des services cliniques, les services annexes de Massage, de Physiothérapie et d'Electrothérapie.

M. Debut voudrait faire venir de son service les malades de la Polyclinique. Or il est évident qu'il y ait à l'Hôpital un service de Massage quand il y a déjà la Polyclinique pour cela.

M. Humbert approuve entièrement ce que vient de dire M. Künzler. On ne divise pas les malades d'après les soins qu'ils doivent recevoir, mais d'après la nature de leur affection. La question trouvera par M. K. intéresse la Fac. tout entière.

M. Künzler dit en outre qu'il y a en ce moment un plan à l'Hôpital pour créer un laboratoire central

de q. a la commission ad-
ministrative de l'Hopital
on discute déjà la suppression
des ~~Masse~~ postes actuels des
différents chefs de Laboratoire.

M. Künner a écrit a
ce sujet une lettre de
protestation au Recteur et
au Doyen, lettre qui n'a
pas été transmise au
Département. Il faudrait
dans cette question un appui
de la Faculté.

M. Oltramare dit que M.
Künner ne devrait plus envoyer
aucun malade au service de
massage.

M. Benetton dit qu'il est
bien obligé d'avoir recours
au service de M. Besse
parce qu'il a besoin d'un
masson pour les malades.

M. Künner dit qu'il n'y a
pas besoin de payer par M.
Besse pour faire masser les
malades. Il serait facile de
s'arranger avec la direction
de l'Hopital pour avoir
un masson ou une masson
qui viendrait ds. les
services de Cliniques.

M. Roch ne voit pas personnel-
lement d'inconvénient au
maintien du service de
M. Besse.

M. Veyrasset a déjà parlé
une fois du service de massage
qui est installé d'une
façon indigne a la
Polyclinique et qui est devenu
autonome et indépendant. C'est
un service parasite qui coûte
des malades des Polycliniques
chirurgicales et médicales et
cela sans aucun contrôle.

Ce service a trouvé moyen
de se faire allouer par
l'Etat frs. 2500 pour
une masson qui donne
les cours de massage
payés 5 a 700 frs. Ce
service est éclairé et
chauffé par l'Etat. A
la Commission administrative
de l'Hopital, on jongle
avec les services de
l'Etat, tellement que
l'année dernière on a
dépensé frs. 73000 pour
le service de M. Besse.
Il faudrait venir a ce
sujet a M. Lussard et

demander la suppression
du mapage à la
Politique et que l'on
supprime ce traitement
de frs. 2500.

M. de Beignem est d'avis
de renvoyer à ce sujet
les membres de la Commission
extra-parlementaire les
samedi.

M. Humbert propose que
M. Künner fasse un rapport
complet à ce sujet.

Sur la demande de M.
Künner il lui est adjoint
à cet effet M. Humbert
et Veyrassat.

Séance du 6 Mai 1924
à l'Université sous la
présidence de M. H. Christiani
Doyen à 17 heures.

M. présents. M. Christiani,
Bokanazy, Long, J. Etard,
Blanc, Wiki, Othéa,
Battelli, Künner, Humbert,
Rock et de Beignem.

Le P. V. de la dernière
séance est lu et adopté.

M. Buchner demande
qu'il y ait aussi la Faculté
soit convoquée à 5 1/4 h.

Le Doyen annonce que
la Fac. des Sc. a publié
une brochure de publicité
et demande si us. seraient
d'accord pour faire la
même chose.

L'Université us. demande
si us. voudraient faire quelque
chose pour ^{une} publication
d'un auteur anglais
qu'il est question de
faire traduire en français
par M. René de Laforge.

Il est voté une somme
de frs. 100.

Une somme de frs. 50
est également allouée
au Championnat sportif
des universités suisses
qui aura lieu du 7 au
8 juin.

Dies akademikus

L'université a 35 frs.
de déficit cette année est
c'est l'année du Grand
Dies. L'université us.
demande de le faire
par faculté. Il faudrait
ds. le cas constituer un
petit Comité. Le programme
trait une course à
la Campagne.

M. Blumenthal pense
que la ville pourrait
us. prêter l'Orangerie
et que l'on y pourrait
faire une réception.
adopté.

Monument du Prof.

Tourneury à Toulouse

On vote frs. 100 français
pour le monument du
Prof. Tourneury à Toulouse.

Le Joyon annonce
qu'il y a 42 nouvelles
immédiatations. Us.
avant l'air d'avoir

franchi le mauvais pas.

Pour l'université entre
le chiffre de page celui de
l'année dernière.

Le journal d'écologie us.
us. est plus envoyé gratuitement.
La Fac. donne un préavis
favorable pour l'abonnement
à ce journal, si la Bibliothèque
ne l'a pas déjà.

Le Joyon a reçu une lettre
faite par M. Jentzer: Contribution
à l'étude des points de repère
ds. la résection rétro-jaffrinienne
du Trijumeau. M. Kümmer
rapportera.

Le Joyon dit que ^{des} ~~pour~~ Prix de la
2^e travaux présentés pour Fac.
le prix de la Fac. de Med.
il y a une fête future
qui a le droit de concourir
au n^o. titre que les
Héris mificalles.

M. Battelli persiste à dire
que ce n'est pas logique,
us. il n'existe pas.

M. J. Stenard dit que us.
pourons faire ce que us.
voulons et qu'il n'y a
pas la question juridique.

On vote les Héris fustaires

sont admissibles et concourent
par le p. de la Faculté
de médecine aux mises
à l'humanité des voix
sauf celle de W. Battelli.

Les 2 thèses présentées sont
celles de W. Contat, La
dentition chez les chiens,
l'urologie et traitement
et de W. Schanberg,
Le rôle des létiogreffes ds.
l'Anaphylaxie.

La Commission est composée
de MM. Askanazy, Rock et
D' Eberhard.

La Université a demandé
que l'on fasse des rapports
très courts par les raisons
financières.

Revue des Mandats. A l'humanité les
Prof Gantier et Buzard
et Buzard.
sont renommés Prof.
extraordinaires.

Le règlement de
l'Institut dentaire a
été révisé pour l'adapter
aux exigences de l'examen
fédéral de médecine. Il
n'y a pas de changement
important. L'adoption sera
renvoyée à la prochaine

séance.

MM. les Dr Raymond de Privat-Direktor
Lafosse et Schuppi demandent de W. les
à subir les examens de Dr de Lafosse
privat-docent. La Commission et Schuppi
pe. examiner leurs titres
est composée de MM. Long,
R. Weber et Battelli.

La commission des services Services annexes
annexes ne s'est pas réunie
sur la maladie de W. Veyrasat.
Elle rapportera ds. la
prochaine séance.

W. Askanazy a réalisé Economies ds.
certains économies ds. tout le service de
service et financer le traitement W. Askanazy.
d'un de ses apôtres. Il en
règle à cette occasion une
lettre de remerciement
au Département. ~~pas~~

Séance levée à 6h.

Le Secrétaire de Peignem

Séance du 31 mai 1924
sous la présidence de M. Christiani
Doyen à 5 h. à l'Université.

m. p. mm. Gausson, Wiki, Humbert,
Weber, Benthner, Bayard, Meisand,
Askarasy, Christiani, Weber a.
Weber R. rechem, Okeru, Battelli;
Rock, Oltramare, Kümmer, Veyrafst,
Gautier et Je Paigneux.

Le P. V. de la Gervière s'amusant
est lui est adopté.

Mr. Wiki dit que le journal
d'urologie existe chez Mr. Oltramare
Mr. Oltramare le met à la
disposition des membres de la
Faculté qui désireraient le
consulter.

Ille la demande de ^{acheter} ~~l'achat~~
Askonas ou d'un ~~jeu~~
aux Comptes. rendus de l'Association
internationale contre le Cancer.

Le Jager a reçu une invitation
à la Société Clinique de son
le Samedi 21 juin.

La réunion du Conseil d'Etat
au sujet de la prolongation
du mandat de Mm. Bugard et
Gautier : comme Professeurs

extravagantes a été renvoyée,
l'une de ces nominations faisant
de juillet et l'autre d'octobre.

Le rapport sur le prix de la Faculté de M^{re} J. Etienne, résumé en l'absence de ce dernier par M^{re} Askanasy a été lu et partagé le prix entre les 2 concurrents.

M^r. Weber dit qu'il n'est pour l'Asile de Bel. air. rien de la projet parce dans les journaux de l'épurer les fonctions de directeur de l'Asile de Bel. air, de celles de Professeur de Psychiatrie. Il ajoute qu'il est tout à fait opposé à cette conception et la seule conception qu'il ait faite c'est d'aider son ^{pour} ~~à~~ ^{un qui} ~~la~~ ^{on} ~~direction~~ de Bel. air. —

Mr. Weber ajoute que nous nommerions du
ne sommes pas au bout de Doyen et de
nos difficultés qui ne font d'écritaires.
que ~~comme~~. Il demande
à la Faculté de donner au
Doyen à nommer une majorité
représentant la confiance
de la Faculté.

Mme Oltramare ~~me~~ est d'avis
que le ~~me~~ d'avis
soit d'avis avoir l'unanimité

la Faculté. M. Jérome nous a
mis les circonstances difficiles
où nous sommes. Il appuie
ce que veut de dire M. Weber
et ajoute que personnellement
il a toujours été en état
de toute cohésion.

M. Veyrasat appuie très éner-
giquement ce que vient de dire
notre Recteur. M. Jérome nous
que au début de nos difficultés,
le danger va en s'aggravant.
Il voudrait que tous nos
collègues le comprennent. Il
propose de faire un bon de
présentation et que celui
qui y aurait la majorité
soit sans un second bon
nommé à l'unanimité.

M. Christiani dit que quelque
soit le danger, il pourra
compter sur son appui.

M. Méjean est d'accord avec
M. Weber et Eltramane, mais
pense qu'il vaut beaucoup mieux
laisser la main faire ce qu'il veut.

M. Weber appuie ce qu'a dit
M. Veyrasat.

M. J. Etienne a envoyé par
leur son vote à M. Christiani,
mais ce n'est pas admissibles.

le Représentant.

On vote il y a

M. Christiani	8 voix
" Bataillon	4 "
" Eltramane	1 "
" Benthien	1 "

M. Christiani remercie la Faculté.
Il dit que la charge est lourde
des circonstances actuelles, mais
que il ne veut pas fuir devant
le danger. Il accepte pour et
reussit à être nommé à
l'unanimité. Il fait cependant
entendre que les circonstances
personnelles ne lui permettant
^{pas} peut-être de continuer son
mandat jusqu'au bout.

M. Weber remercie M.
Christiani de son courage et
d'insistance dont il a fait
preuve jusqu'ici.

M. Le Doyen est resté
secrétaire, malgré son désir
de laisser être d'autre cette
charge qu'il occupe depuis
17 ans déjà.

M. Long n'a pas pu venir. Privat-Jouet
lire son rapport sur les 2 Rapports.
Candidats au titre de
Privat. Don et M. Battelli dit
que le rapport est favorable

Rapport sur
un laboratoire
central.

pour les 2 Privat. Domic.

M^r. Oltramare dit que les
Prof de Clinique ont été unanimes
à répondre l'idée d'un
laboratoire central.

Après une étude approfondie
de la question ils sont arrivés
aux ~~propositions~~ propositions
suivantes adoptées à l'unanimité:

"Ds. le but de réaliser le
maximum d'économies ils
proposent:

1° Le traitement annuel des
chefs de laboratoire serait
réduit à frs. 3000 pour ceux
qui ne font pas de clinique
et à frs. 2400 pour ceux
qui pratiquent la médecine
en ville.

2° L'allocation pour frais
de cours et de laboratoires serait
ramenée à un maximum de
frs. 1000 par Clinique. M^r Gauthier
accepterait une réduction à
frs. 500.

Ds. le but d'éviter les
doubles emplois, les recherches
étiologiques spéciales seraient
faites ds. un seul laboratoire.
Toutes les réactions de Wassermann
et éventuellement celles de

Besondria seraient pratiquées
ds. le laboratoire de M^r. Oltramare.
Ds. le vi. ordre d'importance, les médicaments
de culture seuls seraient préparés
ds. un seul laboratoire.

L'économie réalisée par
les mesures ci-dessus proposées
atteindra frs. 10000 environ.

Les frais de cours et de
laboratoire et les traitements
des chefs de laboratoire pour
toutes les Cliniques seraient
actuellement de frs. 28.950
à frs. 19000.

Il paraît impossible de
faire plus économiquement.
Il est certain que l'entretien
d'un laboratoire central
et les traitements de son
chef et de ses collaborateurs
seraient beaucoup plus onéreux.

M^r. Oltramare ajoute que
les membres de la Commission
des économies approuvent
l'abandon prise par la
Faculté de Médecine et
sont très heureux d'avoir
appris que la Faculté
indiquera elle-même les
économies à réaliser; mais
ils ont néanmoins le regret

que la Fac. n'ait pas été plus
loin et n'ait pas arbitré
des chiffres. Dans son rapport
M^r. Blumencamp a dit que
la Faculté ne voulait pas
être la seule à faire des
économies. Il ajoute que
certainement l'U. D. E. sera
représentée au nouveau
Conseil d'Etat et qu'il
importe d'être bien vu en
tout lieu.

Le Conseil d'Etat ne peut
plus arriver à un budget
balancé par un déficit. M^r.
Blumencamp prie en terminant
la Faculté de se pencher
sur le projet de la
Commission des économies.

M^r. Christiani félicite les
Chimiciens de leur étude. Le
M^r. Perrin a étudié la
question des laboratoires et
il est étonné que M^r. Bolognon
a pris de lui-même l'initiative
d'un laboratoire central sans
rien demander. Il faudrait
soumettre le projet des Chimiciens
au M^r. Perrin.

M^r. Humbert est tout à fait
opposé à ce que l'on soumette

le projet à des députés.

M^r. Blumencamp dit que M^r.
Perrin est membre de la
Commission administrative de
l'Hôpital et va par ce fait
même mis au courant.

M^r. Humbert dit que les
Professeurs intéressés enverront
leur rapport au Conseil
d'Etat.

Il faut ensuite à vous
ne pourrions pas consacrer
une séance ^{totale} entière à la
discussion du projet des
économies, parce que nous risquons
d'être empêchés sommairement
si nous ne jetons pas du lest.

M^r. Cavaliari est tout à fait
d'accord. Il faut être prêt en
tous temps, mais il faut
que rien ne sorte de la
Faculté.

M^r. Battelli appuie cette
manière de voir, les façons d'
arriver à une solution définitive.

Il est décidé de vous
réunir le Samedi 14 juin
en une séance consacrée
uniquement à la question
des économies.

Je vous salue à 7 h.
Je vous salue.
Battelli

Jeune de Samedi 14 ^{juin} juillet
à 5 h. 1/4 sous la présidence de
M. H. Christiani Joly.

M. présents. Mm. Christiani, E.
Künner, Stern, G. Humbert, Long.
Wiki, Veyrafsat, Bugard, R.
Weber recteur, Othmann, Bentner,
Gouffier, Battelli, Gauthier et de
Seignem.

Le P.V. de la dernière séance est
lu et adopté.

M. Veyrafsat propose de discuter
tout de suite la question des
économies, étant donné l'importance
de la question.

M. Christiani lui répond que
les affaires courantes ne demandent
que 5 minutes et qu'il vaut mieux
les liquider maintenant.

Date des examens. Les examens de Doctorat sont
fixés à la dernière semaine
de juin.

Rapport sur les
cand. Schuck et
de Sautade
Long. V. Pr. Doc.

M. Long lit les rapports sur les
candidatures Schuck et de Sautade
aux épreuves de Privat. Docent.
Ils sont favorables et ces épreuves

sont fixés au commencement du
sem. prochain.

M. Othmann prie le doyen ^{Question des Economies.}
de mettre la Fac. au courant ^{Lettre du Conseil}
de la lettre qu'il a reçue d'Etat.
du Conseil d'Etat avant que
M. Weber Richten et lui-même.

M. Christiani lit cette lettre
dans laquelle le Conseil d'Etat
^{invite} ces Messieurs à faire
partie avec 2 députés ^(Mm. Chapuisat et Perrin) et
2 médecins praticiens (Mm.
les Drs Porte et André Patry
d'une commission pour étudier
les économies à faire à la
Faculté de Médecine.

M. Christiani ajoute qu'il
n'a pas répondu à cette demande
et qu'il avait toujours été
entendu que dans cette question
la Fac. de Médecine faisait
corps avec l'Université et
ne pouvait en être détachée.

M. Humbert dit qu'il n'y a
pas deux façons de voir au
sujet de cette lettre. Il faut
absolument refuser que les
médecins ^{praticiens} fassent partie de
cette commission qui devrait

être nommée pour toute
l'université et non pas
spécialement pour la Faculté
de Médecine. Il est inadmissible
que' cette Commission soit instituée
de cette façon là.

M^r. R. Weber recteur ne partage
pas l'opinion de M^r. Humbert.
Il avait u' a pas non plus
répondre à cette lettre; mais
il pense qu'il ne faut pas
simplement refuser, car on
pourrait très bien nous imposer
cette Commission. Il est d'avis
d'accepter.

M^r. Blumane n'a pas
non plus répondu à la lettre
du Conseil d'Etat. Il a été
voir M^r. Gignoux et lui a
dit qu'elle l'avait beaucoup
étonné. Il a exposé à M^r.
Gignoux la composition de
cette Commission et la façon
d'agir. Le Conseil d'Etat
aurait dû demander aux
autres Facultés quels sacrifices
elles étaient disposées à
faire et ne pas viser la
seule Faculté de Médecine.

M^r. Gignoux a répondu
que de se priver beaucoup

de médecins parlent couramment
de la suppression de la
Fac. de Médecine et que plusieurs
diputés partageraient cette
opinion.

M^r. Blumane a été très
surpris de voir que M^r.
Gignoux ignorait que la
Fac. des Sciences coûtait
plus cher que la Fac. de
Médecine, et qu'il lui a
démontré, les chiffres du budget
en main.

M^r. Blumane a représenté
à M^r. Gignoux que s'il avait
y avoir une Commission
pour les économies, cette
commission devrait ~~être~~
fonctionner pour l'ensemble
de l'université et que le
Conseil d'Etat devrait ~~déterminer~~
fixer pour chaque Faculté
une certaine somme d'économies,
déterminée ~~proportionnellement~~
à ses dépenses.

M^r. Gignoux a renvoyé
M^r. Blumane à M^r. Mupard,
lequel a estimé, tout en
reconnaissant le bien fondé
des observations de M^r.
Blumane, que les Professeurs

mentionnés feraient se
rendre à cette Commission
et y exposer la façon de
voir de la Faculté.

Après avoir réfléchi Mr.
Oltramare se rallie à ce
point de vue, mais il se
conforme à la décision
de la Faculté.

Mr. Veyrassat a raconté avec
le plus grand intérêt ce
que vient de dire Mr.
Oltramare, mais il ne voit
pas que nos chers collègues
nos collègues aient à cette
commission. Ce serait une
grosse faute. Il propose

de refuser tout simplement
et de n'accepter de ne
faire partie d'une Commission
des économies qui a la seule
condition que celle-ci s'occupe
de la réalisation d'économies
D. l'Université tout entière.

Nous ne ^{devons} ~~pouvons~~ à aucun
prix faire seuls les frais
des économies envisagées.

Mr. Cristiani pense que nous
ne pouvons pas passer outre
à la décision que la
Faculté a prise que toutes

les Facultés devaient être entièrement
solidaires dans cette question. Il
propose le renvoi de la lettre
du Conseil d'Etat au Bureau
du Sénat pour avis.

Mr. de ~~Deignaux~~ partage
entièrement la manière de
voir de Mr. Veyrassat.

Sur la demande de la
Faculté Mr. Veyrassat réajuste
la lettre ci-dessus ~~est~~
les termes sont adoptés à
l'unanimité et que Mme.
Oltramare, R. Weber recteur et
Cristiani portant eux-mêmes
à Mr. Gignoux en réponse à
la lettre du Conseil d'Etat.

à Monsieur le Président du Conseil d'Etat
Messieurs, Les docteurs, Professeurs
à la Fac. de Médecine, désignés
par le Conseil d'Etat pour faire partie d'une Commission,
chargée d'étudier la question des économies, spécialement
pour la Fac. de Médecine. regretteront
de ne pouvoir accepter cette
mission. Après en avoir discuté
en séance de Faculté, ils estiment,
avec l'unanimité de leurs
collègues, que la question
des économies à réaliser à
la Faculté, ne saurait être
dissociée de la question des

économies à réaliser par
l'Université tout entière.
Veuillez agréer,
etc.

M. Battelli demande s'il ne serait pas opportun d'adresser aux départes, et la Commission du budget et à la Commission extraparlamentaire des économies un mémoire où seraient développés les méfaits universitaires et pratiques de l'existence de la Faculté de Médecine.

M. Humbert bien qu'il partage cette manière de voir, ne croit cependant pas que le moment soit opportun. Il faut attendre d'être réellement attaqué pour cela.

M. Veyrasset dit qu'il se sent en avoir en la matière, mais comme M. Humbert il estime que le moment n'est pas encore opportun.

M. Bltrameu dit qu'il ne faut pas se lasser de l'onté notre influence sur la Commission du Budget, dont le D. Perrin fera nécessairement partie. C'est elle qui finira en dernier ressort.

M. Cristiani dit qu'il serait

bon d'avoir l'appui du D. Perrin car dans la question du service d'hygiène il n'y a jamais montré d'hostilité.

M. Humbert est d'avis que les Prof. non cliniques devraient se réunir pour voir ensemble les économies susceptibles d'être réalisées par chacun d'eux.

M. Battelli croit beaucoup plus pratique que la Commission fasse des propositions et les discute individuellement avec les intéressés.

M. Bltrameu dit encore quelques mots des économies à réaliser ds. les services hospitaliers; mais elles dépendent de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal.

Le rapport de la Commission des services annexes est renvoyé à la prochaine séance qui aura lieu le mardi 24 ^{juin} ~~septembre~~ à 5 $\frac{1}{4}$ L.

Quant au ^{projet de} ~~projet de~~ des fonctionnaires il est renvoyé au Bureau du Sénat.

La séance est levée à 7 L.

Le secrétaire

C. B. J. 1907